

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne on son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 28

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Etats-Unis ne songent nullement à abandonner leur créance sur les Alliés, mais pourront-ils être réglés s'ils n'aident pas l'Entente à faire payer l'Allemagne? — La prochaine dissolution du Parlement italien. — L'offensive grecque et sa répercussion aux Indes. — Notre commerce extérieur.

Les Etats-Unis n'entendent d'aucune manière abandonner leur créance sur les alliés et il faut bien reconnaître que cette décision est assez naturelle! La Washington Post et la New-York Tribune se déclarent avec véhémence contre la campagne d'annulation qui a pris naissance en Italie. Il fallait s'y attendre. Mais, d'autre part, les Etats-Unis doivent bien comprendre que les nations européennes — et la France en particulier — qui se sont ruinées pour sauver la civilisation, seront dans l'impossibilité de régler leur dette si l'Allemagne ne tient pas les engagements qu'elle a pris à Versailles.

La New-York Tribune le reconnaît. Elle écrit :

« Notre gouvernement a refusé de prendre en considération l'annulation des dettes de nos Alliés. L'opinion américaine n'est pas disposée à admettre cette annulation. Pour cette raison, sans parler des considérations morales, elle est favorable à la fixation conclue à Paris. Nous avons autant d'intérêt que la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie, à faire payer l'Allemagne jusqu'à l'extrême limite de ses capacités. »

C'est parfait, mais si l'intérêt yankee est d'accord avec le nôtre, pourquoi les Etats-Unis se désintéressent-ils en fait des événements actuels? Depuis plusieurs mois le représentant américain ne prend aucune part aux réunions dans lesquelles les Alliés s'efforcent de régler l'irritant problème des réparations.

Aujourd'hui, l'abstention est une faute grave, car nous sommes à un tournant critique qui intéresse le Monde entier. L'Allemagne ne veut rien payer. La longanimité excessive des vainqueurs la fortifie dans cette idée qu'elle peut impunément se soustraire aux conséquences de son crime. Elle se croit toujours la plus forte. Elle espère prolonger assez longtemps la discussion pour achever, en silence, les préparatifs qui lui permettront, par une sommation brutale, de signifier aux vainqueurs d'avoir à évacuer les provinces rhénanes.....

Les Alliés ont manqué de psychologie. Ils ont cru se trouver en présence d'un débiteur de bonne foi. L'histoire est là qui nous apprend que la Prusse ne connaît que la Force. Les Germains veulent bien travailler mais pour leur profit exclusif. Leurs victimes ne les intéressent pas. Ils entendent employer le surplus de leurs revenus à renforcer l'armature du Reich pour rapprocher autant que possible l'heure où ils répondront aux réclamations des Alliés par une fin de non-recevoir pure et simple.

Il est temps de modifier notre méthode à leur égard. Plus de conversation. Des actes. Seul ce procédé donnera un résultat satisfaisant.

Mais le plus sûr moyen de frapper l'imagination des vaincus est de maintenir, chez les Alliés, une union étroite dans les sanctions inévitables.

Si les Américains, comprenant leur intérêt, se joignent à l'Entente pour une mise en demeure particulièrement énergique, nul doute que Berlin s'inclinera aussitôt. Ce résultat est indispensable pour que les Alliés puissent régler leur dette aux Etats-Unis.

Mais que ces derniers persistent ou non dans leur indifférence regrettable, l'Entente a le devoir de changer de méthode envers l'Allemagne responsable de la guerre, de l'Allemagne qui a violé la neutralité belge, de l'Allemagne qui a ravagé la France et la Belgique, de l'Allemagne, dont la violence froidement calculée avait pour but, d'ancrer ses rivaux sur le terrain du commerce, de l'Allemagne de la guerre sous-marine, contre les femmes, les enfants, contre les navires-hôpitaux.....

Cette Allemagne peut et doit payer. Qu'on en finisse avec les paroles pour la contraindre, sans ménagement aucun, à respecter les engagements qu'elle a pris.

La situation continue à être assez troublée en Italie. L'attitude des socialistes provoque, dans les grands centres, des manifestations patriotiques. En raison de cette situation, entretenue par la composition de la Chambre où les éléments extrémistes ont une minorité forte et agissante, le Président du Conseil croit le moment venu d'appeler aux électeurs qui semblent fatigués d'une agitation constante et nuisible au pays. Le décret de dissolution serait rendu public vers le milieu d'avril.

Déjà, les partis politiques se prépa-

rent à la lutte. On affirme que M. Giolitti fera tous ses efforts pour favoriser une concentration des partis de l'ordre afin d'assurer l'échec des extrémistes. Comme le pays souffre grandement de l'agitation permanente, on paraît croire, dans les milieux gouvernementaux, que les socialistes sortiront grandement diminués de la lutte au profit des partis du centre.

C'est l'opinion très ferme de M. Giolitti qui a déclaré à ses amis : J'espère pouvoir mettre le souverain et le pays en présence d'une Chambre viable, après quoi, jugeant ma tâche terminée, je dirai : « A d'autres le labeur ».

L'offensive grecque continue. L'avance enregistrée au cours des premières journées remplit l'Hellade d'allégresse. On pavoise à Athènes et la presse constamment affirme que le coup de grâce sera bientôt porté aux troupes turques.

Il est peut-être imprudent de vendre, dès aujourd'hui, la peau de l'ours kernaliste. Les distances sont grandes devant les troupes grecques, les résultats décisifs ne sont pas encore acquis!

L'Angleterre suit avec une vive attention l'offensive de Constantinople. Elle peut avoir de sérieuses conséquences pour elle dans les Indes où on note un inquiet mouvement des Musulmans. Les Hindous sont divisés en deux clans à peu près égaux. Les uns veulent secouer la domination britannique, les autres sont disposés à collaborer avec l'Angleterre sur la base de la légalité et de l'autonomie. Le groupe qui aura l'appui des musulmans aura la possibilité de dominer la situation.

Or les musulmans, influencés par les Turcs, paraissent se prononcer pour les violents. La situation pourrait donc très rapidement s'aggraver.

On voit, par suite, quelles conséquences peut avoir, pour l'Angleterre, la lutte qui se déroule en Asie-Mineure : une complète victoire grecque peut entraîner de gros ennuis à nos alliés britanniques. Cela explique l'accord signé avec Léning, Lloyd George voudrait consacrer le danger en supprimant la propagande bolcheviste vers l'Inde. Mais peut-on compter sur une promesse de Moscou?

En attendant, Londres déclare ne pas approuver l'offensive grecque. Cette attitude se comprend aisément.....

Le gouvernement vient de publier les chiffres du commerce extérieur de la France au cours du mois de février.

Pour la première fois, depuis 1914, le total des exportations dépasse celui des importations.

En janvier, on notait : différence en faveur des importations, cent millions ; — en février, ce sont les exportations qui l'emportent de 185 millions 1/2.

Nos ventes, au dehors, sont donc supérieures à nos achats ; cela est tout à fait réjouissant, car si la progression se maintient nous arriverons à améliorer le change actuel, puisque nous devenons créditeurs de l'étranger.

Ce changement doit donc être noté avec l'espoir qu'il s'accroîtra par la suite.

Il convient, cependant, de ne pas s'illusionner à l'excès. Il se peut que le marasme momentané de certaines de nos grosses industries aient un peu faussé le résultat par une absence d'achat de matières premières à l'étranger. Et cela nous oblige à faire quelques réserves sur le bilan de février.

Il n'en reste pas moins que le total de nos exportations, en produits manufacturés, progresse sans arrêt ; c'est un indice qui ne saurait tromper sur la prospérité de notre industrie.

Somme toute, dit un de nos confrères, « les résultats sont satisfaisants et ils pourraient s'affirmer si, par une politique libérale, nous ne nous attirons pas des représailles fermant les marchés étrangers à nos produits. »

A. C.

INFORMATIONS

Encore un ajournement

Il est vraisemblable que la conférence des ambassadeurs qui devait se réunir mardi 29 pour examiner le projet douanier, établi par la haute commission des pays rhénans, sera de nouveau renvoyée, les ministres britanniques, absents en raison des fêtes de Pâques, n'ayant pas encore fait connaître leur point de vue.

Le maréchal Fayolle dénonce les préparatifs militaires allemands

Interviewé par un correspondant américain, le maréchal Fayolle a déclaré :

« Les Allemands font en dessous main des préparatifs militaires contre lesquels les alliés doivent agir avec résolution. Plus tard, les Allemands seraient trop forts et nous ne pourrions plus leur imposer nos volontés ; il est exact que nous leur avons interdit de construire des engins de guerre, mais

nous leur avons laissé le droit de construire autant d'avions commerciaux qu'ils le voudraient. Chacun sait que ces machines peuvent être très facilement transformées en quelques heures en avions de bombardement. Six heures après la prochaine déclaration de guerre — peut-être même dans un délai moindre — Londres et Paris seraient saupoudrés de bombes par ces escadrons de commerce ; de même, nos usines et nos chemins de fer seraient bombardés. »

Puis le maréchal a souligné l'importance du Rhin pour notre protection et stigmatisé la mauvaise foi allemande.

Une conférence alliée aurait-elle lieu en Italie

On annonce à Rome la prochaine réunion d'une conférence interalliée, la question des réparations, de la Haute-Silésie et de la guerre gréco-turque, réclamant des échanges de vues précises. La Conférence aurait lieu, dit-on, en Italie et M. Giolitti pourrait la présider.

La Hollande ne veut pas de princes allemands

On mande de Rotterdam à « Times » que le gouvernement des Pays-Bas vient de déposer devant le Parlement un projet de loi limitant la succession au trône aux descendants de la maison royale néerlandaise.

Le correspondant ajoute que si cela est nécessaire, on procédera à un referendum sur la question.

Le « Times » ajoute que comme la reine Wilhelmine n'a qu'une fille née en 1909, cette mesure est prise pour empêcher la succession au trône d'un prince allemand, en l'occurrence le grand-duc de Saxe-Weimar, qui est un des parents très proches de la maison d'Orange.

Contre les massacreurs bolcheviks

On mande de Cronstadt au Daily Mail que les bolcheviks envoient actuellement leurs familles en Allemagne et dans la nouvelle République Baltique.

A Cronstadt, les exécutions continuent. Les antibolcheviks ont publié un manifeste avertissant Trotsky et le parti militariste que les Russes sont fatigués des effusions de sang et que le sort de Marat est réservé pour une date prochaine aux meurtriers.

Deux cents personnes ont été arrêtées à l'occasion de la publication de ce manifeste.

Dans les Républiques du Caucase

Il n'est pas exact que les bolcheviks russes et kemalistes soient en conflit pour l'occupation de Batoum ; l'accord continue, au contraire, entre Moscou et Angora ; les troupes rouges sont entrées à Batoum et les troupes turques leur ont cédé immédiatement la place. Le représentant de la Georgie à Angora a reçu ses passeports et est parti pour Constantinople.

Les antibolcheviks reprennent Odessa

On fait savoir de Varna que les insurgés, qui avaient perdu Odessa, le 5 mars, ont repris la ville aux bolcheviks, dans la nuit du 17 au 18 mars. Les bolcheviks ont subi de lourdes pertes et se retirent vers Nicolaeff.

L'offensive grecque en Asie-Mineure

Le communiqué d'Asie-Mineure du 25, dit : Nos troupes ayant attaqué l'ennemi occupant la ligne Tcheshmo-Schabal-Balmachmoud, l'ont délogé et poursuivi jusqu'à la ligne des hauteurs Aarabli-Tchiflick, à 8 kilomètres à l'ouest d'Afion-Karahissar. L'attaque contre cette ligne a dû être interrompue à l'approche de la nuit.

Nos pertes sont insignifiantes ; Le groupe nord a poursuivi son avance jusqu'à la ligne Baratzik-Kiourik-Guezie, crêtes au nord de Sigount. L'ennemi paraît être sérieusement retranché dans des positions au sud de cette ligne.

Mesures Turques

Le gouvernement d'Angora a proclamé l'état de guerre en Anatolie et a demandé que les fonds de trésorerie de cette province soient réservés pour les besoins de l'armée.

Au Maroc

Une réunion des chefs insoumis de la région d'Ouezzan a été tenue à Sidi-Kacem. Ces chefs ont décidé de faire pression sur les tribus Beni-Mesguyda, les

menaçant de pillage au cas où elles persisteraient dans leur refus de se joindre aux dissidents.

Le commerce du blé

Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement « prépare un décret relatif à la liberté du commerce du blé. » C'est une erreur qui provient d'une confusion. Il ne s'agit pas, écrit le Temps, de la « liberté du commerce du blé », puisque les prix maxima actuellement en vigueur pour le blé, la farine et le pain seront maintenus jusqu'au 1^{er} août, mais bien de la liberté de circulation des blés, ainsi d'ailleurs que des farines.

Sous le régime actuel, tous les blés provenant de la récolte de 1920 sont achetés par l'Etat ou pour son compte, et répartis entre les meuniers par les bureaux permanents départementaux des céréales. D'autre part, les boulangers, classés par secteurs, ne peuvent s'adresser, pour leurs fournitures de farines, qu'aux meuniers qui leur sont désignés. Avec le nouveau régime envisagé, la culture pourra vendre son blé à qui elle voudra, sans passer par aucune entremise officielle et de leur côté, les meuniers vendront librement leur farine aux boulangers qui les auront choisis. Il est évident que, dans ces conditions, ils s'efforceront de nouveau de faire la farine la plus blanche possible pour satisfaire leur clientèle. Mais le décret en préparation continuera d'imposer le taux d'extraction de 80 0/0 (en fait et par tolérance, 78 0/0) et l'incorporation des succédanés. Reste à savoir dans quelle mesure le respect de ces deux obligations pourra être pratiquement exigé, surtout en ce qui concerne la première.

On pense généralement, d'autre part, que la mise en application de ce décret est susceptible d'entraîner une baisse des prix du blé. Or, le prix (maximum) de 100 francs par quintal a été garanti aux cultivateurs pour leurs blés de 1920, qu'ils déclareront expressément détenir encore. Pour empêcher que la culture ne soit obligée d'accepter éventuellement des prix trop bas que lui offrirait les meuniers ou les commerçants, ceux-ci arguant de ce que leurs magasins sont pleins et qu'ils n'ont pas besoin de marchandise, l'Etat se propose de faire une avance de 50 francs par quintal de blé à tous les cultivateurs qui voudront user de cette faculté, le surplus devant leur être payé quand il en prendra livraison.

CHRONIQUE LOCALE

LES CAPRICES DE L'ETAT

L'Etat, c'est tout le monde : c'est-à-dire que tout le monde contribue à entretenir l'Etat. Par contre, l'Etat devrait sauvegarder les intérêts de tout le monde. Or, à la vérité, l'Etat, c'est une collection plus ou moins nombreuse d'individus qui ont la faculté de traiter d'abord leurs affaires, puis celles des autres.

Aussi, toutes les affaires ne sont pas bien traitées. Si elles le sont, c'est, parbleu, au bénéfice de ceux qui les traitent. Alors, forcément, il y a des... poches. Et les poches, c'est tout ce qui ne fait pas partie de l'Etat.

Sous ce titre « Honnêteté récompensée », notre confrère parisien, le *Revue Economique*, nous conte cette délicate histoire :

« C'était au triste temps du début de la guerre ! Un industriel, invité par l'Etat à travailler pour les besoins de l'armée, fit une offre. Il avait, patriotiquement, établi son prix de revient aux plus justes conditions. L'Etat-acheteur lui répondit que ces conditions étaient inacceptables, parce que trop bon marché : on l'invita à majorer considérablement sa facture !

« Le cas n'était, hélas ! que trop fréquent ! Notre industriel d'abord refusa, mais, comme on le menaçait de résilier son contrat s'il insistait, il accepta d'encaisser 500.000 francs de plus qu'il ne comptait !

« Seulement, toujours en bon patriote, il se dit : « Je vais restituer cet argent que l'Etat m'a obligé à accepter pour ma fourniture. » Pauvre homme : il fit demande sur demande, frappa à tous les guichets... fut rebuté et tourné en ridicule. Néanmoins, il s'obstina et réussit, enfin, à rembourser les cinq cent mille francs qu'il ne voulait pas accepter !

« M. Sirven, lieutenant au 7^e d'infanterie, est affecté au 146^e d'infanterie.

Mutation

M. Sirven, lieutenant au 7^e d'infanterie, est affecté au 146^e d'infanterie.

Compatriote

Notre excellent compatriote, M. Louis Calvet, ancien élève du lycée Gambetta, 1^{er} commis de direction des Contributions indirectes à Tulle, est promu à la 1^{re} classe de son grade.

Nous adressons nos félicitations à M. Louis Calvet.

« Mais voici le beau de l'histoire. Vient l'impôt sur les bénéfices de guerre. Froideusement, le fisc lui demanda de payer sur les 500.000 francs remboursés !

« L'industriel, stupéfait, protesta. Cette fois, rien n'y fit : il avait touché une somme de... pour une fourniture. Il devait payer l'impôt sur le total ! Tant pis pour lui, si, généreusement, il avait cru devoir faire des libéralités envers l'Etat. Et il dut s'exécuter. »

Et notre confrère conclut : « Moralité ? Mais vous pensez que cette histoire comporte une moralité ? » Certes, il serait difficile de dégager la moralité de ce fait, pas plus que de quantités d'autres faits d'une incohérence parfaite. Nous avons mentionné dans ces colonnes, plusieurs histoires aussi bonnes, ou plutôt, aussi déplorables.

C'est ainsi que nous avons dit qu'un négociant du Lot avait insisté pendant des mois et des mois pour rembourser quelque 30.000 francs qu'il devait à l'Etat. L'Etat, en l'espèce, était le bureau permanent.

Eh bien, ce négociant, obligé de garder cet argent, dont il ne voulait à aucun prix, dut le... placer en rentes sur... l'Etat.

Et pendant 2 ans, l'Etat créancier payait à son débiteur l'intérêt de cet argent.

Cette fois-là, l'Etat s'était montré bon enfant. Mais l'Etat est un enfant capricieux. L'industriel qui est obligé de payer l'impôt sur une somme qui ne lui appartient pas, peut hautement l'affirmer.....

Quoi qu'il en soit, l'Etat ne tient pas à ce que la vertu soit récompensée. On s'en est bien un peu douté lorsque M. Lesaché a donné, l'autre jour, lecture à la Chambre, de la liste des profiteurs décorés de la Légion d'Honneur !.....

LOUIS BONNET.

Sur le quai Cavaignac

Répondant à M. Holzer qui présentait des observations sur la propriété des rues, au cours de la séance de samedi soir, M. Tassart vint à citer le quai Cavaignac dont l'état de saleté est de plus en plus repoussant.

Le quai Cavaignac, avec les grands arbres qui, pendant les journées chaudes est plein d'ombrage, devrait être une promenade ravissante pour les Cadurciens.

Cette promenade est gâtée par la vue d'immondices de toutes sortes qui y sont déposés par tas.

M. l'adjoint au maire a été obligé de convenir qu'on avait beau donner des ordres pour établir une surveillance, jamais on n'est encore parvenu à découvrir les salisseurs d'un des plus jolis coins de Cahors.

Il semble bien qu'on pourrait confier aux employés du bureau d'octroi la surveillance de ce coin du quai Cavaignac. Mais à quelle heure ces immondices sont-elles déposées ?

Il y a un fait qui dénote un mauvais état d'esprit de la part de ceux qui s'obstinent à répandre les ordures sur le quai Cavaignac.

On a fait, quelquefois, enlever ces ordures. Deux jours après, il y en avait autant.

C'est, reconnaissons-le, à décourager les meilleures volontés.

Dans tous les cas, l'intervention de M. Holzer a permis d'attirer l'attention de la Municipalité sur la surveillance nécessaire que la police doit faire en ville dans l'intérêt de la sécurité et de l'hygiène publique.

L. B.

Comité départemental des mutilés

Dans une des salles de la préfecture, les délégués des associations des mutilés, réformés et veuves de guerre du département du Lot, convoqués par le préfet, ont procédé à l'élection de huit nouveaux membres du comité départemental des mutilés et réformés, conformément aux instructions ministérielles du 12 mars 1921.

Ont été proclamés élus au premier tour de scrutin :

Mmes Gauthier, Daudier, Baudel, Pradels, veuves de guerre, demeurant toutes à Cahors.

MM. Chambon, instituteur, réformé de guerre, à Soturac ; Marty, propriétaire, réformé de guerre, à Saint-Géry ; Delafau, représentant de commerce, réformé de guerre, à Cahors ; Sarrazin, relieur, réformé de guerre, à Cahors.

Les affectations en faveur de la classe 1921

A propos de l'incorporation du 5 au 9 avril prochain de la classe 1921, il est bon de rappeler que des affectations de faveur sont prévues dans les conditions suivantes :

Les jeunes gens mariés avant le 15 mars 1921, pourvus d'un certificat de bonnes vie et mœurs, seront affectés au lieu le plus rapproché de leur résidence.

Des jeunes gens ayant eu leur père ou deux frères tués à l'ennemi, morts de leurs blessures ou disparus ; ceux dont le père est réformé avec au moins 50 0/0 d'invalidité ; les fils aînés d'une famille d'au moins six enfants dont le père est décédé peuvent demander au commandant de recrutement l'armée et le corps de leur choix, sous réserve d'être aptes physiquement à remplir les exigences du service.

Œuvres de guerre

M. Gourcerol, directeur de l'enregistrement à Cahors, est nommé membre de la Commission de contrôle des œuvres de guerre, en remplacement de M. Dublineau.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni samedi soir à 9 heures, sous la présidence de M. Tassart, premier adjoint.

M. Holzer, secrétaire, donne communication du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Conseil approuve la régularisation de diverses dépenses et recettes, ainsi que le tableau d'avancement du personnel communal et les nouveaux tarifs de l'octroi.

Le Conseil fixe à la somme de 1913 fr. la pension de M. Auricoste, employé à la Mairie, qui prend sa retraite. M. le Maire rend hommage aux longs et bons services rendus par M. Auricoste et lui adresse, au nom du Conseil, ses vœux de longue retraite.

Le Conseil vote une taxe sur tous les spectacles qui auront lieu à Cahors, à partir du 1^{er} mai.

M. Holzer demande que toutes mesures soient prises par la police pour assurer, la nuit, un service de surveillance, en raison des agressions qui se commettent depuis quelque temps dans les rues de Cahors. A cet effet, la Municipalité pourrait s'entendre avec la gendarmerie et le commandant d'armes.

En outre, il fait observer que de nombreux automobilistes traversent à toute vitesse la ville. Il demande que la police prenne des dispositions pour empêcher ces excès de vitesse.

M. Holzer demande à la municipalité d'engager des pourparlers avec la Compagnie du gaz au sujet du prix du gaz. En raison de la diminution du prix du charbon, dit-il, le prix du gaz pourrait subir une diminution.

M. le Maire répond qu'au sujet de la surveillance de la ville il tiendra compte des observations ; mais le personnel de la police n'est pas suffisant. Ainsi, il signale le mauvais état du quai Cavaignac où chaque jour on dépose des immondices. On n'a pas pu établir quels étaient ceux qui transformaient ce quai en dépotier.

Quant à la question du gaz, M. le Maire indique que le prix du gaz est fixé sur les 6 mois écoulés. La municipalité tiendra compte des observations présentées.

Sur rapport de M. Gayet, le Conseil renvoie à la Commission des travaux publics une demande d'indemnité formée par M. Bouygues pour dommages causés à son immeuble situé rue de la Banque, par suite de réparations exécutées dans cette rue par la ville.

M. Gibert donne communication d'un rapport relatif à l'augmentation des salaires des cantonniers communaux. Adopté.

M. Henras demande que les cantonniers communaux ne soient pas employés sur les routes nationales.

M. le Maire promet de faire une enquête à ce sujet.

M. Huard fait connaître qu'il a été mis à la disposition de la ville des ouvrages en écriture Braille pour les aveugles.

La bibliothèque Braille ne demande qu'une somme de 50 francs pour prix de location de ces ouvrages. Adopté.

Le Conseil désigne un aveugle, M. Pichonnet pour se charger de l'administration de cette bibliothèque.

Le Conseil vote une indemnité de logement, de résidence et de surveillance en faveur de M. Lafage, directeur de l'Ecole primaire supérieure de garçons de Cahors.

La séance est levée à 10 h. et demie.

CONCERT PUBLIC

Dimanche, l'Avenir Cadurcien a donné sur le kiosque des Allées l'éclatant concert, sous la direction de son sympathique chef, M. Rivière.

Un nombreux public se pressait autour du kiosque et a fait le succès habituel à nos excellents artistes et aux jeunes tapins et clairons de la Diane.

Nous félicitons à notre vaillant fanfare et à son dévoué chef.

LA COQUE

La journée de lundi fut plus belle qu'on ne l'avait espéré dimanche même. Dès le matin, le soleil apparut, ce qui encouragea les Cadurciens à préparer les paniers, à acheter la coque pour se rendre à la vigne.

Les trains de Libos et de Capdenac étaient bondés de voyageurs qui se rendaient dans les environs pour célébrer le lundi de Pâques.

Dans la banlieue, les maisons des vignes étaient ouvertes, et une foule nombreuse de femmes, d'enfants chargés de paniers grimpaient sur les coteaux.

En ville, la plupart des magasins étaient fermés : dans les cafés, pas ou peu de clients ; quelques joueurs impénitents de bridge ou de manille, et c'était tout.

Le retour en ville, le soir, des mangeurs de « coque » provoqua une vive animation durant la soirée.

Des groupes de jeunes gens rentraient en chantant : aucun incident regrettable ne s'est produit durant ces deux jours de fête.

XI^e congrès national des planteurs de tabac à Bergerac

Le XI^e Congrès national des planteurs de tabac à fumer et à priser de France aura lieu, à Bergerac, les 9 et 10 avril prochain.

Le nouveau Congrès de la C. G. P. tiendra ses assises au Royal-Cinéma.

Ce Congrès, organisé par la Fédération des planteurs de la Dordogne, présidé par M. Pradier, s'annonce comme un éclatant succès. Des milliers de planteurs s'y rendront pour discuter leurs intérêts et leurs revendications.

M. Louis Delpont, député du Lot, président de la C. G. P., et de nombreux parlementaires, ont promis d'y assister.

Œuvres d'éducation populaire

L'Inspection Académique nous communique la note suivante :

A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, le Cercle Toulousain, d'accord avec le Conseil Général de la Ligue de l'Enseignement à Paris, organise un congrès régional des œuvres d'éducation populaire du sud-ouest qui aura lieu à Toulouse, les 2, 3 et 4 avril 1921.

Les instituteurs et les institutrices qui voudront assister au Congrès pourront, sur leur demande, être autorisés par leur inspecteur primaire, à donner congé à leurs élèves le lundi 4 avril.

Accidents

Un jeune mécanicien, M. Eloi Lacroix, travaillant chez M. Alphonse Delcros, place Gambetta, s'est blessé à la main droite en emballant un vélo. Cet accident entraînera une incapacité de travail de quinze jours au moins.

Un cantonnier de la voie du chemin de fer d'Orléans, M. Jean Faurt, 42 ans, demeurant à Regourd, est tombé dans un fossé pendant qu'il s'occupait à coincer une traverse à l'aide d'une pince.

Cet agent du P.-O. s'est fait, dans sa chute, de sérieuses contusions à la main droite et au coude gauche.

Ces blessures nécessiteront une interruption de travail d'environ douze jours.

Les apaches

Le signalement du troisième agresseur de M. Bessières a été envoyé à Toulouse où se trouve ce malfaiteur.

Quant au soldat Ricou qui prétendait avoir répondu à l'appel du soir et à celui du matin, il a été établi qu'il était dehors dans la soirée et dans la nuit de l'agression.

Orage

Samedi soir, le tonnerre a grondé sur Cahors, puis un orage a éclaté, mais pendant quelques minutes seulement.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 14 au 19 mars 1921, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 7 hommes.

En extra : 2 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

La décoration du Lys dans le département du Lot

La décoration du Lys naquit d'une mode adoptée en avril 1814 par le Comte d'Artois, lieutenant général du royaume. Nulle ordonnance royale n'inséra au Bulletin des Lois ne mentionne la création de cet ordre nouveau ; par contre, au retour de l'île d'Elbe, deux décrets rendus par Bonaparte à 4 jours d'intervalle (9 et 13 mars 1815) — décidèrent son abolition, ce qui n'empêcha pas le Lys de faire encore fureur en 1816.

Issu de l'enthousiasme royaliste d'une partie de la garde nationale parisienne, la décoration du Lys consistait, dès l'origine, en un simple ruban blanc, moiré, porté notamment par le Comte d'Artois qui permit le 2 avril 1814 — surlendemain de l'entrée des alliés dans Paris — qu'il y fut ajoutée une fleur de lys d'argent, complétée, dès le 9 mai, par l'adjonction d'une couronne royale. Ainsi fixé, le lys devint par là même une véritable décoration et fut accompagné d'un Brevet.

Le nouvel insigne fut accordé en bloc à la garde nationale de Paris par les ordres du jour des 16 et 26 avril et par celui du 9 mai qui en dota également une partie des troupes de la capitale.

La mode s'en étant mêlée, il fallut défendre d'arborer le lys sans avoir obtenu un diplôme particulier ; cette mesure fut prise le 10 juin à Orléans ; un mois plus tard, le Préfet du Lot adressait au gouvernement la liste des personnes autorisées à porter la récente décoration.

Nous ne possédons pas ce premier état ; il devait être assez restreint et ne comprenait apparemment que le Préfet, les Sous-Préfets, les municipalités de Cahors, de Gourdon et de Figeac, quelques chefs de service, l'Évêque et quelques ecclésiastiques.

Le passage du duc d'Angoulême à travers notre département allait être l'occasion d'une distribution des plus généreuses.

Sollicité par chacun comme une sauvegarde pour sa position ou comme un titre au traitement qu'il comptait demander, l'ordre du Lys fut d'ailleurs accordé partout avec une véritable profusion.

L'arrivée du prince à Cahors avait été annoncée pour le 26 juillet 1814 ; de tous les points du département, des délégations s'étaient formées à la hâte, pour venir exprimer à son Altesse royale « l'attachement inviolable » des populations pour « l'auguste famille des Bourbons ».

À la date fixée, de nombreux délégués se trouvaient au chef-lieu, mais nous ne savons pour quelle cause, le Prince fit défaut ; il n'arriva que le 1^{er} août, alors qu'une partie des délégués, las d'attendre, étaient rentrés chez eux.

Reçu aux limites du département par le Préfet, le Secrétaire-Général, le Maréchal de Camp, le Conseil de Préfecture, le Sous-Préfet de Cahors qu'accompagnait une garde d'honneur de cinquante hommes à cheval, le duc d'Angoulême arriva à St-Georges vers deux heures de l'après-midi.

Après lui avoir présenté les clés de la ville sur un plat en argent et obtenu du prince la réponse de circonstance : « Gardez-les elles ne sauraient être en des mains plus fidèles », le 1^{er} adjoint, Richard, remplaçant le maire absent, prit la parole pour supplier le Prince de daigner accorder la décoration du Lys « aux membres du conseil municipal seulement ». « Sa Majesté en ayant déjà gratifié le corps municipal et la garde nationale ».

« Du ton le plus gracieux » rapporte le procès-verbal officiel, Son Altesse répondit : « J'accorde avec plaisir la décoration du Lys aux membres du Conseil municipal ».

Il l'accorda à beaucoup d'autres encore, à tous les membres des délégations, à tous les maires et adjoints du département, aux moindres personnalités, le Préfet demeurant chargé « de l'expédition des brevets ».

La nouvelle de cette largesse sans exemple se répandit vite, devant l'arrivée des diplômes et mettant dans la plus cruelle anxiété les mal-

heureux délégués trop tôt rentrés chez eux. Allèrent-ils être considérés comme délégués, malgré leur absence au jour de la réception du Prince ?

Les délégués présents du tribunal de Gourdon s'empêchèrent d'exprimer par écrit, leur regret du fâcheux contre-temps qui avait empêché leurs collègues de se trouver à Cahors le 1^{er} août, suppliant le Préfet de vouloir bien comprendre la délégation entière dans la distribution. Même démarche de la part des représentants de Figeac.

Même, parmi les délégués présents à Cahors, le 1^{er} août, certains étaient perplexes : « la grande affluence du peuple » ayant empêché le sous-préfet de Cahors, Marmiesse de Lussan, ex-prêtre marié, peut-être inquiet sur son propre avenir, de présenter toutes les délégations, « ce qui fut pour nous une forte privation », écrit un de leurs membres, « et nous priva encore de la faveur d'obtenir la décoration du Lys ».

« Nous voyons avec peine, ajoutait-il que les maires de l'arrondissement de Figeac ainsi que leurs adjoints, ont été décorés, malgré le fait que la plupart de ces fonctionnaires figurent peu. Quoique le Lys ait été un peu trop prodigué dans cet arrondissement, celui de Cahors devrait obtenir la même faveur, au moins les personnes les plus honnêtes. Je viens vous supplier, M. le Préfet, de nous autoriser à porter cette décoration. Mon beau-frère, le général Ramel devait vous en prier en mon nom, mais comme j'ai su qu'il était incommode et que cela aurait retardé, je prends la liberté de vous adresser cette lettre ».

(A suivre) L. SAINT-MARTY.

Gourdon

Notre prochaine foire. Notre prochaine foire aura lieu mercredi prochain 30 courant.

Elle attirera certainement beaucoup de touristes ou de visiteurs qui se trouvent dans la région à l'occasion des vacances ou des fêtes de Pâques.

Obsèques. — Samedi 26 courant ont été célébrées les obsèques du jeune et regretté Henri Peyrilles, caporal de tirailleurs, décédé au front, dont le corps a été ramené à Gourdon, sa ville natale.

Une foule compacte et recueillie aranda à Henri Peyrilles les honneurs qui lui sont dus. Le corbillard était décoré aux couleurs nationales. Toutes les Sociétés de la ville assistaient au cortège. L'Union musicale a prêté son concours à cette cérémonie pour en relever l'éclat.

A cette occasion, nous adressons à la famille de ce héros, l'expression de nos condoléances les plus émuës.

Gourdon

Notre prochaine foire. Notre prochaine foire aura lieu mercredi prochain 30 courant.

Elle attirera certainement beaucoup de touristes ou de visiteurs qui se trouvent dans la région à l'occasion des vacances ou des fêtes de Pâques.

Obsèques. — Samedi 26 courant ont été célébrées les obsèques du jeune et regretté Henri Peyrilles, caporal de tirailleurs, décédé au front, dont le corps a été ramené à Gourdon, sa ville natale.

Une foule compacte et recueillie aranda à Henri Peyrilles les honneurs qui lui sont dus. Le corbillard était décoré aux couleurs nationales. Toutes les Sociétés de la ville assistaient au cortège. L'Union musicale a prêté son concours à cette cérémonie pour en relever l'éclat.

A cette occasion, nous adressons à la famille de ce héros, l'expression de nos condoléances les plus émuës.

Gramat

Foire des métayers. — La foire de Gramat du 26 mars, tant au point de vue des bestiaux amenés qu'à celui des transactions effectuées, n'a pas eu cette année l'importance ordinaire. Tous les cours avaient considérablement fléchi. Il s'est vendu peu de bœufs. Veaux, 3 fr. 50 le kilo.

Les cours des moutons et brebis ont baissé de 50 0/0 depuis un mois environ, et celui des porcelets, de plus de 60 0/0.

À la Halle les pommes de terre de semence se sont vendues de 4 à 5 fr. le double-décaltre ; l'avoine autant.

Poulets, de 6 fr. à 6 fr. 50 le kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Beaucoup de jardinage et plants divers bien vendus.

Bibliographie

La Revue de la Semaine illustrée. Directeur : Fernand Laudet, de l'Institut.

La Revue de la Semaine qui s'est assurée le droit de reproduction des conférences de la « Société des Conférences », publiera les six leçons de M. Raymond Poincaré sur les « Origines de la Guerre ».

Sommaire du n° 11 du 18 Mars 1921. Conférences de la Société des Conférences. Raymond Poincaré, de l'Académie Française, les Origines de la Guerre. VI. Supplément tentatives de paix. La guerre. — Louis Gillet, Wattiau : III. Le Théâtre et les Arabesques. Le peintre de la femme. — Pierre Bézard-Falgas. Pourquoi les lois sont mal faites. — F. de Witt-Guizot, l'Alsace actuelle. — Henriette Waltz, le Saint du Ravin (V).

LA VIE DE LA SEMAINE. La Semaine Illustrée.

Chronique Parisienne, par Jean de Pierrefeu. — La nuit du 5 au 6 mars par F. L. — Revue des Revues de la mode, par G. d'A. — Revue des faits de la Semaine.

Rédaction et administration : 13, quai Voltaire, Paris, 7^e.

Abonnement 46 fr. ; le n° 1,50 paraissant le vendredi.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 43.

Les troubles en Allemagne

De Berlin : On mande de Munster qu'en raison des attentats communistes, dans le district de Dusseldorf, l'état de siège a été proclamé dans la région non occupée du district de Dusseldorf. Ainsi qu'à Munster, les communistes font tous leurs efforts pour déclencher un mouvement insurrectionnel dans la région industrielle rhénane. Ils ont occupé lundi les villes de Mettmann et Verbert. Des collisions ont eu lieu à Eissen entre la police et les communistes qui voulaient organiser une manifestation en plein air. Des coups de feu furent échangés. Les communistes eurent dix morts et seize blessés. La police tua deux et blessa plusieurs. A Dortmund la police a arrêté un communiste accusé d'avoir tué, pendant la nuit de lundi, deux agents de la police de sûreté qui faisaient une ronde.

Des réunions de différents conseils ont eu lieu à Remscheid et en d'autres localités industrielles pour décider s'il fallait proclamer la grève générale dans l'Allemagne centrale.

Les opérations policières continuent. Des bandes d'insurgés armés ont été arrêtées à Berlin. Mais sans une tentative pour faire sauter le pont du chemin de fer près du faubourg de Charlottenburg, aucun incident notable ne s'est produit pendant ces jours de fête.

Les mesures prises

De Berlin : On déclare que le gouvernement du Reich a arrêté, lundi, les mesures qui seront prises et appliquées sans ménagement contre les fauteurs de désordre.

En Silésie

De Berlin : On mande de Beuthen que l'état de siège a été proclamé dans les districts de Mysłowitz et Ribnitz.

L'agitation en Italie

De Rome : Au cours de la journée d'hier, des conflits eurent lieu à Alessandria entre fascistes et socialistes. Il y a eu 2 morts et plusieurs blessés. L'ordre a été rétabli par la police qui a effectué de nombreuses arrestations.

Les élections

De Rome : Les élections générales auront lieu le 22 mai.

Le confit minier anglais

De Londres : Sir Robert Horne, président du Board of Trade, arrivera aujourd'hui à Londres. Il essaiera de réunir les délégués mineurs, les représentants et propriétaires des mines pour arriver à un accord.

HERNIES

HERNIE DU JURY et HERNIE SCROFULEUSE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite notre région depuis de nombreuses années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séculairement la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE : Monsieur GLASER, 20 Novembre 1920.

Je suis heureux de vous informer que grâce à votre merveilleux appareil qui se porte jour et nuit sans aucun gêne, ma hernie a été radicalement guérie. Avant de vous connaître, j'avais été tourmenté par de mauvais bandages, aussi je vous dois la force et la santé.

Avec ma reconnaissance, je vous autorise à publier ma lettre.

Madame Antoine MACHEMY, à POMPIER, Ste-FORTUNADE (Corrèze).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : CAHORS, Vendredi 1^{er} Avril, Hôtel de l'Europe.

FIGEAC, Vendredi 15 Avril, Hôtel des Voyageurs.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE Grosse, Obésité Matrice, Déplacement des Organes BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE.

ON DEMANDE UN JARDINIER à l'Ecole Normale d'Instituteurs

PERDU

Samedi, veille de Pâques, il a été perdu à Cahors un chien, petit fox-terrier noir et blanc, sans queue, taché de jaune par les mâchoires. Celui qui l'a trouvé est prié d'en avertir M. Frayssinet, chiffons, place St-Urcisse, ou au bureau de police. Bonne récompense.

PROPRIÉTÉS

Sommaires acheteurs dans toute la France de Forêts, Châteaux, Domaines et Propriétés de toutes sortes avec paiement au gré des vendeurs, très sérieux.

S'adresser à M. Th. ROY, Maire de TOURNON-SAINT-PIERRE (Indre-et-Loire).

A VENDRE VICTORIA bon état, 600 fr. FOUDE 26 hectares, 800 fr. Château de Bar (Puy-Evêque).

REMERCIEMENTS

Monsieur Henri PARAZINES, Monsieur Louis PARAZINES, Monsieur Henri PARAZINES, Monsieur ANDRIEU, Monsieur CARRIOL, Monsieur COILLAC, Monsieur JUSTY, Monsieur MOUSSET, Monsieur ROT, Monsieur BES, Monsieur LACOSTE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marie PARAZINES Née BERBER et de Monsieur Louis BERBER

ETUDE de M^e Georges FONTANGES Docteur en Droit Avoué à Figeac, Avenue de la Gare (Successeur de son père)

PURGE d'hypothèques légales

Suivant acte passé devant Maître AUSTRY, notaire à Figeac, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt-un, enregistré et transcrit, Monsieur Edmond ESCUROUX, propriétaire-cultivateur, demeurant à Trégodinat, commune de Lanam (Lot), a acquis de Monsieur Joseph CLAUSELS, propriétaire, demeurant à Vic, commune de Capdenac (Lot), un pré situé sur la commune de Capdenac, lieu dit « Laboussière ou le Combal », paraissant porté au cadastre de la dite commune, sous les numéros 603 p. 604 p. et 604 p. de la section A, pour une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-six cent quatre-vingt-six centimètres, moyennant le prix de six mille francs, le dit pré confrontant de trois côtés avec chemin ou sentier public et du quatrième côté avec pré de Laval.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Figeac le cinq mars mil neuf cent vingt-un et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié par exploit de Maître NIEUGEL, huissier à Figeac, en date du vingt-six mars mil neuf cent vingt-un, enregistré, à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Figeac et à Monsieur Olivier PRADY, vice-président du tribunal civil de Limoges, pris en qualité de subrogé-tuteur de Monsieur Jean CLAUSELS, enfant mineur, issu du mariage de Madame Emilie PRADY, décédée, avec M. Joseph CLAUSELS, propriétaire à Vic et sous la tutelle légale de ce dernier.

L'exploit susvisé contenait déclaration de Monsieur le Procureur de la République que la notification de l'article 2194 du code civil pour qu'il soit à requête des inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois et que faute de ce faire dans ce délai l'immeuble vendu serait et demeurerait purgé de toutes hypothèques de cette nature, que le précédent propriétaire a été imputé à l'acte de vente, M. Léopold CLAUSELS, son père, en son vivant propriétaire à Vic, commune de Capdenac et que tous ceux de chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, la dite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour insertion : G. FONTANGES, avoué.

VOIES URINAIRES

Bien-être, Filaments, Pâtes, Prostatite, Hépatite, Néphrite, etc. DESPÉRÉS qui avez tout essayé, adressez-vous au Laboratoire des Spécialités Urologiques 22, Bd Sébastopol, PARIS, Service U. Notice gratuite.

LE COUPABLE

PAR François COPPÉE de l'Académie Française

VIII

Ce ministre, coulé de dettes avant d'arriver au pouvoir, qui, depuis ses deux ans de portefeuille, n'a cessé de protester de son désintéressement, à la tribune, en son donnant de grands coups de poing dans le creux de l'estomac, et qui est tout de même à la tête de deux petits millions d'économies, prudemment déposés à la Banque d'Angleterre, — ce n'est pas un voleur. — C'est un homme d'Etat, qui ne veut répondre à d'odieuses calomnies que par le dédain.

Mais ces malfaiteurs de dix ans à peine, qui dorment dans les bâtisses achevées, qui soutirent de l'argent aux passants, qui dépouillent audacieusement les étalages ! Voilà une monstruosité. Voilà ce qui s'appelle un véritable danger pour l'ordre public ! Au secours, messieurs les gendarmes ! Heureusement que nos législateurs sont là, qu'ils nous protègent, et que nous avons un article au budget, voté tous les ans, pour l'entretien des bagnes spéciaux à l'usage de ces précoces scélérats !

Donc la société vieillait ; et les deux criminels qui nous occupent furent enfin réveillés en sursaut, à quatre heures du matin, dans la cave qui les abritait, et virent devant eux la Loi dans toute sa majesté, sous la forme d'un agent en bourgeois, que ni vous ni moi, je vous prie de le croire, n'aurions aimé à rencontrer au coin d'un bois, et d'un sergent de ville, le sabre au flanc, dont l'haleine empestait la vieille futaille.

Natole et Chrétien se levèrent d'un bond, comme pour fuir. Mais, déjà, le policier à mine patibulaire avait empoigné Natole par le bras droit, et le sergent tenait Chrétien dans sa pince.

— Quand je vous le disais, Laroze, dit le pékin à l'homme en uniforme, lequel aurait dû plutôt s'appeler La Vinasse, quand je vous le disais que nous en trouverions par ici, de cette racaille-là.

Et, s'adressant aux enfants : — Allons, oust ! la vermine... Au poste, et plus vite que ça.

Ils y furent entraînés en quelques minutes, et, tout d'abord, jetés dans le « violon », un trou sans air, infecté par un immonde baquet. Par une chance rare, ils y étaient seuls. Pour la première fois, Chrétien entendit le bruit sinistre des verrous de prison.

Ecroulé sur le banc de bois appliqué au mur, l'enfant fondit en larmes. Mais Natole, les yeux secs, les bras croisés sur la poitrine, arpentait le violon, à pas rageurs.

— Dis donc, Natole, finit par murmurer Chrétien, qu'est-ce qu'on va nous faire ?

— C'est juste, répondit l'autre, tu ne connais pas encore l'ordre et la marche... Le panier à salade, le Dépôt, le Petit Parquet...

Ces mots inconnus firent peur à Chrétien.

— Qu'est-ce que c'est que tout ça ? fit-il, plein d'anxiété.

— Va, tu le sauras assez tôt... C'est pas drôle, mais on n'en meurt pas.

— Et après ? interrogea de nouveau le petit avec angoisse.

— Après ?... On fera venir nos parents pour leur demander s'ils nous réclament... Moi, papa me reprend toujours... mais ce que je vas être botté !

Chrétien frémit. Il était certain, lui aussi, d'une correction impitoyable. Et ses larmes redoublèrent.

A sept heures, les verrous grinèrent de nouveau. Le mouchard à la physionomie de brigand — il en avait aussi l'âme, n'en doutez pas ? — partit aussi l'âme, lança par la seconde sur le seuil, lança par la seconde fois son « Allons, oust ! la vermine », et poussa devant lui les deux gamins jusque dans le bureau de M. le Secrétaire du commissariat.

C'était un noir et vilain jeune homme aux moustaches cirées, avec une cravate prétentieuse sur une chemise sale, et de qui les cheveux très épais et taillés en brosse semblaient ronger le front comme une maladie. Assis devant une petite table, il était alors en proie à un violent accès de pituité.

— Eh bien, ça ne va donc pas, monsieur Hector ? lui cria le mouchard avec un sourire obsequieux qui était bien la chose la plus dégoûtante qu'on pût voir... On s'est couché trop tard, je connais ça, et le matin, il faut ramoner son tuyau.

— Que voulez-vous ? répondit, entre deux quintes, le personnage à la tête feutrée. J'entre tous les soirs au café avec la ferme résolution de ne prendre que très peu de chose, mon mazafran, mon verre de fine et deux ou trois hocks. Mais des camarades arrivent, et l'on est encore là passé minuit, devant les colonnes de soucoupes... Tout ça, parce que chacun se croit obligé de payer sa tournée... Ce qui perd l'homme, voyez-vous, Marlinot, c'est la poltessie.

Peut-être, dans une dernière exhortation, cette pensée judicieuse, M. le Secrétaire se mit en devoir d'interroger les deux gamins arrêtés.

Mais, dès l'éternelle réponse, hélas ! presque toujours vraie : « On me battait trop à la maison... Je me suis sauvé... » l'homme aux cheveux envahisseurs eut un sourire incrédule.

— Graine de Dépôt, n'est-ce pas ?... dit-il d'un air détaché, après un regard vers l'agent. Eh bien, la voiture est là. Expédions-les.

Remis, avec quelques paperasses, à un soldat de la garde républicaine, et secoués, pendant une demi-heure, dans les cellules ambulantes du panier à salade, les petits vagabonds arrivèrent dans la cour du Dépôt de la Préfecture de police, au moment

où tous les quartiers de Paris y déversaient, par charrettes, les immondices humaines de la nuit.

Devant le porche écrasé, dont la grille ne s'ouvre que par un étroit guichet, les sinistres omnibus, aux volets toujours clos, s'arrêtaient l'un après l'autre et vomissaient, comme un égout se dégorge, leurs horribles voyageurs, mendicants, rôdeurs de nuit, ivrognes, prostituées. On voyait tout à tour sortir de la voiture un vieillard couvert de haillons sordides et une fille en chapeau fleuri. Il y avait là des vieilles à cheveux gris qui avaient du fard sur les joues et des hommes pâles qui avaient du sang sous les ongles. Certains adolescents à accroche-cœur semblaient des femmes déguisées. Presque tous ces misérables chancelaient sur le marchepied du panier à salade et n'en descendaient que soutenus par le municipal, ceux-ci parce qu'ils succombaient de fatigue et de faim, ceux-là parce qu'ils étaient saouls ou épuisés de débauches. La police les avait ramassés, de une heure à cinq heures du matin, dans les cabarets nocturnes, dans les garnis à lanternes, et aussi dehors, sur les bancs et dans les ruisseaux où ils s'étaient laissés choir, les uns avec l'espoir d'y mourir, les autres pour éuver leur vin. Indigents ou scélérats, lamentables ou infâmes, la plupart étaient hideux, avec des yeux de fous et des profils d'animal. Seule, une toute jeune fille, arrêtée dans un chantier de démolitions où elle en-

traînait un homme ivre, une enfant de quinze ans, chaussée de savates, vêtue d'un jupon en loques et d'une camisole tachée de boue, avait un visage d'ange et était fraîche comme une fleur.

Au seuil de la prison, les gardiens, ignobles soldats sans armes, en vestes à boutons de fer blanc, saisissaient, happaient, pour ainsi dire, les arrivants, et, dans la vaste et sombre antichambre, sous les ordres de leur chef, — sorte de monsieur en veston râpé, ayant la hure d'un sanglier roux sous un képi galonné d'argent, — ils distribuaient, avec une hâte brutale, les prisonniers par catégories, jetant les pochards sur un banc, au fond, épaule contre épaule, mettant les voleurs avec les voleurs, les filles avec les filles. Le chef, qu'on appelait M. l'Inspecteur, courait d'un groupe à l'autre, très affairé. Le Paris nocturne venait de vider sa hotte et classait son butin d'ordures, comme un